

CORRÈZE ■ Douze personnes interpellées et neuf mises en cause au terme d'une longue enquête policière

Un vaste trafic de cannabis démantelé

Les services de police de Brive et Limoges viennent de démanteler un réseau de trafic de cannabis qui alimentait l'ensemble de la Corrèze. Douze personnes ont été interpellées et près de 8 kg de résine de cannabis saisis.

Frédéric Rabiller

frederic.rabiller@centrefrance.com

Il était le plus gros dealer de cannabis de la Corrèze. En interpellant cette semaine un Briviste de 35 ans, les services de police ont mis un terme à un important trafic de stupéfiants alimentant l'ensemble du département depuis plusieurs années.

De longues et minutieuses investigations menées conjointement par le commissariat de Brive et le SRPJ de Limoges ont permis le démantèlement de ce réseau extrêmement bien structuré. En tout, ce sont douze personnes qui ont été interpellées et placées en garde à vue, et parmi elles, l'homme considéré comme le plus grand distributeur de cannabis en Corrèze.

Lors de cette enquête, les policiers ont saisi près de



SAISIE. Le coup de filet aura permis la saisie de près de 8 kg de cannabis et de 3.000 € en espèces. PHOTOS POLICE NATIONALE

8 kg de résine de cannabis et presque 3.000 euros en espèces.

Au final, neuf personnes ont été déférées au Parquet de Brive et présentées à un juge d'instruction. Les trois principaux responsables du trafic, la tête de réseau et trois revendeurs, ont été placés sous mandat de dépôt.

Les six autres mis en cause ont fait l'objet d'une mesure de contrôle judiciaire, l'un ayant été également interné dans un établissement psychiatrique.

Près de 4.000 € par mois pour les principaux revendeurs

L'enquête a débuté en janvier 2015 à la suite de contrôles, organisés par la Direction départementale de la sécurité publique de la Corrèze, dans des débits de boissons de Brive, et plus particulièrement dans le quartier de Tujac. Ils avaient permis alors la découverte d'environ 3 kg de résine de cannabis.

2,2 kg dans une voiture, et 800 grammes dans un café.

Le 1^{er} septembre 2015, le Parquet de Brive ouvrait une information judiciaire et saisissait conjointement le commissariat de Brive et le SRPJ de Limoges pour mener l'enquête.

Des interpellations étaient alors effectuées, permettant de mettre en évidence l'existence d'un important réseau de distribution de cannabis dont les points de vente se concentraient autour d'un bar du quartier de Tujac.

Le réseau comprenait une tête de réseau, quatre revendeurs, deux « nourrices » - personnes chez lesquelles était caché le cannabis -, une intermédiaire et un coupeur qui préparait les produits.

Selon les aveux des principaux mis en cause, à travers cet important trafic, certains revendeurs pouvaient faire un profit de 3.000 à 4.000 euros par mois, d'autres ayant un salaire de 1.500 euros par quinzaine. Un point de vente pouvait rapporter jusqu'à 1.000 euros par jour. ■

FAITS DIVERS

LIMOGES ■ Une coupure d'eau matinale à Beaubreuil

Ce vendredi matin, les habitants de Beaubreuil et de la Zone Nord, à Limoges, se sont réveillés en eau trouble. De l'eau impure sortait en effet des robinets dans de nombreuses habitations. D'autres maisons n'étaient quant à elles plus du tout alimentées. L'origine de ce désagrément venait en réalité de la rupture d'une canalisation principale. Une entreprise qui travaillait sur le chantier du tunnel de liaison Nord, sous l'A20, aurait endommagé par accident une canalisation. Une fois alertée, la mairie a envoyé ses équipes sur place pour réparer la fuite. A 9 h 20, la canalisation était réparée et le retour à la normale s'est effectué aux alentours de midi selon la municipalité. ■

EN BREF

AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES ■

Proposez un nom pour la grande région

Depuis le 5 mai 2015, les trois anciennes régions d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes ont mis en ligne une plateforme pour permettre aux habitants de suggérer un nom pour la nouvelle grande région. Cette consultation se terminera au bout d'un an, jour pour jour, soit le 5 mai prochain. Pour proposer un nom, rendez-vous sur <http://laregion-alpc.fr/proposez-un-nom-pour-votre-nouvelle-region> ■

PRÉCISION ■ Une convention signée entre le PUI et la SNCF

Dans notre article du mardi 29 mars sur la signature d'une convention entre les Pompiers de l'Urgence Internationale et la SNCF pour la formation anti-incendie des agents de la société de chemin de fer, la photo accompagnant le texte n'était pas celle de la signature de la convention. Il s'agissait d'une photo d'archives ayant illustré une autre convention. Un problème de téléchargement est à l'origine de cette erreur. ■

FONDATION VARENNE ■ Les lauréats du concours récompensés à Neuvic

Les étudiants primés pour leurs « Une »



PRESSE. Les élèves avaient pour mission de réaliser une « Une » de La Montagne ou du Populaire du Centre. PHOTO MK

Les lauréats du concours de « Une » organisé par la Fondation Varenne ont été récompensés, cette semaine, au lycée Henri-Queuille, à Neuvic.

Les étudiants et lycéens de cinq établissements ont reçu un prix, mardi dernier, au lycée Henri-Queuille de Neuvic. Après avoir méticuleusement préparé une « Une » de La Montagne ou du Populaire du centre en respectant la

charte du journal, la hiérarchie de l'information ou encore en rédigeant le billet *Propos d'un montagnard*.

« Une formation citoyenne passe aujourd'hui en effet, de l'école à l'université, par la connaissance de la presse et des médias. C'est l'une des garanties de la liberté », a rappelé Philippe Page, directeur général de la Fondation Varenne, devant les lau-

réats. Ces derniers ont été départagés le 1^{er} mars dernier par le jury. Mardi, la classe de BTS1 agro du LPA La Faye de Saint-Yrieix-la-Perche (87) et celle de BTS1 DATR du lycée agricole du Bourbonnais de Moulins (03) ont reçu le 1^{er} prix ex-aequo dans la catégorie enseignement supérieur. Un chèque de 500 € leur a été remis. La classe de 1^{er} pro GR2 de l'école fores-

tière de Meymac s'est vue décerner le 1^{er} prix de l'enseignement secondaire et un chèque de 600 €. Le 2^e prix a été décerné à la classe de 1^{er} pro B du lycée Henri-Queuille de Neuvic ainsi qu'un chèque de 400 €. Enfin, la classe de 1^{er} pro Aqua de l'EPLEFPA Alphonse-Defumade d'Ahun (23) a obtenu la mention spéciale dans la catégorie enseignement secondaire. ■